

Nuisances Aériennes : RESPECTEZ NOUS !

(Association sans but lucratif, régie par la loi du 17/1901 et le décret du 16/8/1901)
Siège social 3 impasse du mort rû – 91620 NOZAY - Site Internet : www.narn91.fr
Contact : Isabelle REGNAULT (Présidente) 06 14 71 08 66 -
Email la.présidente@narn91.fr



Bulletin d'information de Septembre 2014

➔ Nous persistons, année après année, à vous défendre !

NARN91 est impliquée au sein des collectifs régionaux (AVEVY et ANA)*, de la fédération française de lutte contre les nuisances (Administrateur UFCNA)* mais aussi au sein des commissions ministérielles officielles (nommé par décret) comme la commission amendes de l'ACNUSA* et plus récemment au Conseil National du bruit (CNB).

De plus, à chaque rencontre, avec les autorités (Aéroport de Paris ADP, Ministères, ACNUSA, DGAC*), nous rappelons nos positions et nos exigences :

- ☞ La réduction du bruit par tous les moyens (technologie ou procédure d'exploitation),

Exemple : après des années de bataille des associations, AIRBUS a enfin accepté d'étudier un dispositif de réduction du sifflement des avions de la famille des A320. La compagnie nationale disait récemment dans un communiqué de Presse « Ces nouveaux équipements diminueront jusqu'à 8 décibels les sifflements générés par ces avions durant les phases de descente, à l'approche des aéroports, à partir de 40 km et jusqu'à 12km de la piste ». Cette modification concerne des centaines d'avions à Orly.

- ☞ le maintien du couvre-feu sur Orly de 23h30 à 6h15, voire son allongement d'une heure le matin,
- ☞ le maintien du plafonnement du nombre de vols d'Orly à environ 250.000 créneaux attribués par an aux compagnies aériennes, cette ...
- ☞ cela représente plus de 230 000 vols ces dernières années, *soit 315 vols par jour qui atterrissent et autant qui redécollent !*
- ☞ le respect des trajectoires et *notamment le virage à l'ouest de Nozay protégé par un dispositif appelé « VPE** ouest ».* *(voir les dossiers sur notre site)*

(*) ANA : Alerte Nuisances Aériennes, UFCNA : Union Française Contre les Nuisances des aéronefs, ACNUSA, Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires, CNB : Conseil National du Bruit, DGAC : Direction Générale de l'aviation civile
(**) VPE Volume de protection environnemental.

➔ Protection de l'Environnement ou création d'emploi :

Les compagnies aériennes tentent de développer l'activité sur les plateformes aéroportuaires en promettant la création d'emploi. Le lobbying aérien se mobilise pour obtenir la suppression des restrictions d'exploitation telles que les limitations horaires par catégorie d'avion (Roissy) ou le couvre-feu et la suppression du plafonnement des créneaux (Orly).

Pour les populations survolées :

- ☞ ce serait la **remise en question des réglementations** durement obtenues ces vingt dernières années,
- ☞ ce serait une **augmentation garantie des nuisances** sans aucune certitude que des emplois soient réellement créés !

L'ACNUSA est aujourd'hui plutôt partisan d'aider à la création d'emploi au détriment de la protection de l'environnement et de la tranquillité des riverains.

Ce n'est pas tolérable !

Il est encore temps d'agir. Les associations de riverains se mobilisent pour contrer ces positions inacceptables.

Pour NARN91 la réponse est toujours : AGIR pour ne plus SUBIR !

- ➔ Maintenons la pression sur les autorités pour être respecté et entendu,
- ➔ Exigeons le maintien des réglementations qui protègent les populations survolées.
- ➔ Adhérez....

→ NARN91 continue le combat !

Pour cela, il faut qu'à Nozay et dans chaque ville autour de Nozay, les habitants se mobilisent au sein des associations pour faire entendre leurs voix.

- **Adhèresz**, participez aux assemblées générales,
- Posez vos questions et propositions sur le site ou par mail,
- Venez aux Expositions et conférences,
- Soutenez notre action.

→ La révision 2013 du plan de gêne sonore d'Orly est terminée !

Nous vous l'annonçons l'an passé dans ce même bulletin. Il est officiellement « *Approuvé par l'arrêté inter préfectoral n°2013-3820 du 30 décembre 2013* ».

Le plan de gêne sonore (PGS) délimite aux abords d'un aéroport des zones de bruit à l'intérieur desquelles les riverains peuvent prétendre à une aide financière pour les travaux d'insonorisation de leurs locaux. C'est un outil destiné aux populations déjà installées.

Le PGS prend en compte le trafic estimé, les procédures de circulation aérienne applicables et les infrastructures qui seront en service dans l'année suivant la date de publication de l'arrêté approuvant le plan de gêne sonore.

Dans le rapport de présentation que vous trouverez en ligne, les nouvelles cartes de bruit, les conditions d'éligibilité des demandes d'aide à l'insonorisation, les montants des aides financières et la liste des communes impactées.

(Voir le dossier sur notre site)

Pour savoir comment obtenir une aide, appelez au **08.10.87.11.35** ou connectez-vous sur <http://www.entrevoisins.org>

→ Nous vous suggérons quelques lectures

Abonnez-vous à la lettre d'information en complétant le formulaire en ligne.



- Vous trouverez le « formulaire de Signalement », les dossiers sur VITRAIL, le dispositif de sanctions sur notre <http://www.narn91.fr>



ACNUSA Rapport 2013,
<http://www.acnusa.fr/projets/acnusa/srcs/www/userfiles/webeditor/file/RAPPORT%202013.pdf>

→ Votre action est primordiale !

POUR AGIR OU NOUS SOUTENIR DANS NOTRE ACTION

→ Adhèresz à l'association, faites adhèresz !

Remplissez ce formulaire, envoyez le à l'adresse indiquée dans l'entête, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de « NARN91 ». **La cotisation annuelle est de 10 € pour une famille.**

Les statuts sont disponibles sur le site Internet de l'association.

Nom et prénoms : _____

Adresse : _____

Email : _____ Téléphone : _____

Observations : _____

Date et signature

